

**COMITE DES DROITS DE L'ENFANT**

**REPONSES ECRITES DU GOUVERNEMENT DU RWANDA A LA LISTE DES POINTS  
(CRC/C/Q/RWA/2) A TRAITER A L'OCCASION DE L'EXAMEN DU DEUXIEME RAPPORT  
PERIODIQUE DU RWANDA PAR LE COMITE DES DROITS DE L'ENFANT  
(CRC/C/70/Add.22)**

**[Réponses reçues le 22 avril 2004]**

**CRC/C/RESP/57**

FROM : MIFAPROFE

PHONE NO. : +250 77543

Apr. 20 2004 12:52AM P07

- Formation sur les droits de l'enfant ( Instruments internationaux, régionaux et nationaux destinés aux autorités de base, maires des districts et agents de sécurité à travers tout le pays
- Institutionnalisation des droits de l'enfant : par la formation des formateurs et par l'insertion des enseignements sur les droits de l'enfant dans les curricula ( un projet entrepris par MINEDUC en collaboration avec CICR et Commission nationale des Droits de l'Homme). Il y a aussi un projet entrepris la commission en collaboration avec l'UNICEF et MINADEF qui consiste à former les militaires à tous les niveaux sur les droits et la protection de l'enfant avant, pendant et après les conflits ou les catastrophes naturelles. Il consistera également à insérer ces enseignements dans différentes écoles et académies militaires. Ce programme s'étendra sur la Police et les Local Defense Forces.
- En 2002-2003, la Commission avait lancé une vaste Campagne sur l'enseignement de droits de l'enfant par les enfants eux-mêmes : concours de musique ( centres des jeunes ) de dessins, poèmes, et théâtres ( dans les écoles secondaires ). Cette campagne a été couronnée par la rédaction du Guide sur les droits de l'enfant.
- Sensibilisation de toute la population aux droits de l'enfant au moyen de l'émission hebdomadaire « Uburenganzira iwacu » ( chronique radiodiffusée), ...
- Le processus de décentralisation ( actuellement la Commission est représentée dans chaque province du pays ), ce qui facilite l'activité de monitoring, celui-ci étant assuré par chaque membre et agent de la Commission habilité.
- Les plaintes individuelles venant des enfants : elles étaient plus nombreuses lors dans trois premières années ( 1999 - 2002 ) et portaient surtout sur le patrimoine des orphelins, succession, l'adoption, le refus de paternité, l'éducation ( refus de prise en charge par FARG ou MINALOC ).

### Deuxième partie

Copies du texte de Convention sur les Droits de l'Enfant dans toutes les langues officielles ( en annexe )

### Questions urgentes :

1. Prise en charge des enfants infectés et affecté par le VIH/SIDA
2. Education pour tous
3. Réhabilitation  $\propto$  réintégration des enfants de la rue
4. Assistance et réhabilitation des enfants chefs de ménages.

### \*Troisième partie

FROM : MIFAPROFE

PHONE NO. : +250 77543

Apr. 20 2004 12:50AM P02

**REPONSES AU QUESTIONNAIRE SOUMIS AU RWANDA PAR LE COMITE DES  
DROITS DE L'ENFANT**

**NB : \*questions pour les quelles les éléments de réponse sont encore entrain d'être collectés**

1.a) Enfants de moins de 18 ans vivant au Rwanda par rapport à la population général

4.438.997/8.128.553

garçons : 2.187.615 → 49%

filles : 2.251.382 → 50,71%

b) Par tranche d'âge :

0-4 ans : 1.320.231

5-9 ans : 1.141.039

10-14 ans : 1.095.225

15-18 ans : 882.502

c) Par région

Urbaine : 685.721

Rurale : 3.949.613

N.B : Les résultats du recensement général de la population et de l'habitat prend la tranche d'âge de 0-19 ans

2) \*enregistrement à la naissance :

3) Crédits alloués à l'enfance en francs rwandais

		2002	2003	2004	Observation
a) Education	Préscolaire et Primaire	103.471.229	145.463.794	255.039.329	
	Secondaire	1.037.088.216	1.210.787.235	1.226.337.686	
	Salaires	12.627.309465	10.377.884.103	11.839.631870	
	Entretien des bâtiments scolaire		424.933.004	1.533.629.999	
b) *Soins de santé	Soins de santé primaire				

FROM : MIFAPROFE

PHONE NO. : +250 77543

Apr. 20 2004 12:51AM P06

## B. Mesures d'application Générale

1. Des exemples des mesures été prises en vue de remédier aux contradictions entre le droit coutumier et le droit écrit :

- Ratification de la CDE
- Ratification de la Charte Africaine des Droits et du Bien être de l'enfants
- Mise en place de la Loi No 27/2001 relative aux Droits de l'Enfant et à sa protection contre la violence
- Campagnes de sensibilisation aux droits de l'Enfant par le Gouvernement et d'autres Institutions comme le CNDH
- Création d'un Programme National pour l'Enfant

Le Code de l'Enfant : les débats sur la mise en place d'un code de l'enfance sont porté sur différents sujet et ont été menés par des services de l'Etat, de l'UNICEF et des ONGs. Ils ont porté sur :

- Définition de l'Enfant
- Droits et devoirs de l'Enfant
- La prise en charge la tutelle et l'adoption
- Les organes administratifs et leurs compétences
- La définition des ressources

Les enfants qui avaient été détenus ont été relâchés : c'est là que la CDE a été évoquée en son art.37 ; al. Pour que tous les enfants ayant moins de 14 ans au moment de l'infraction soient relâchés.

2. Le Programme National pour l'Enfant créé en 1997 par le Gouvernement Rwandais ; composé de 2 divisions :

- La Protection des Enfants vulnérables
- Le Plaidoyer et Communication

Il assure l'élaboration des politiques, des programmes et des plans d'actions relatifs à l'Enfance.

Il assure la coordination des activités de tous les partenaires de l'enfance en ce qui concerne les politiques ; les programmes et les plans d'action mis en œuvre dans le pays.

La Commission Nationale des Droits de l'Homme st chargé d'une façons générale sensibiliser et d'éduquer la population rwandaise de toutes catégories en matière des droits de l'homme. En matière des droit de l'enfant, la Commision des Droits de l'Homme a entrepris certaines activités notamment :

- L'appui à la création des droits de l'homme dans les écoles secondaires du pays ;

FROM : MIFAPROFE

PHONE NO. : +250 77543

Apr. 20 2004 12:50AM P03

	*Programme de vaccination		1.074.098.760		
	*Autres				
c) *Enfants handicapés	Handicapés mentaux ou physiques				
d) *Aide sociale	Familles vulnérables Garderies Familles d'accueil Institutions de placement				
e) *Justice pour mineurs					

	2001/02	2002/03	2003/04
a) Taux de scolarisation dans l'enseignement primaire			
garçons	74,5	78,3	96,1
filles	74,0	77,7	94,3
	74,9	78,9	97,9
b) Taux de scolarité dans l'enseignement secondaire			
c) Enfants qui terminent leurs études	43,0%	44,8%	
Primaires			
Secondaires			
d) Taux d'abandons de redoublement	16,6%	15,2%	
	17,2%	20,4%	
e) Nombre d'élèves par enseignant	58,9	59,9	66,9
% d'enseignant qualifiés	81,2%	85,2%	88,2%
f) Nombre d'enfants non-scolarisés	378.079	322.507	50.688
Taux d'enfants non-scolarisés	25,5%	21,7%	3,9%
g) *Taux d'alphabétisation - 18 ans + 18 ans			
h) *Enfants handicapés			
i) vivant avec leurs familles			
ii) placés en institution			
iii) fréquentant une école			

FROM : MIFAPROFE

PHONE NO. : +250 77543

Apr. 20 2004 12:51AM P05

- \*Nombres d'enfants maintenus en détention
- \*Nombres d'enfants victimes d'exploitation sexuelle / réadaptés ou réinsérés
- \*Nombres d'enfants toxicomanes / réadaptation & réinsertion
- \*Nombres d'enfants de la rue / réadaptation & réinsertion
- \*Nombres d'enfants qui travaillent

### Mécanismes de suivi & d'évaluation des plans d'action

Un Comité de mise en œuvre des politiques en faveur de l'enfant, le COMISOPE, est chargé de faire le suivi de la mise en œuvre des politiques et des plans d'actions dans toutes les provinces du pays. Il doit s'assurer que les plans d'action sont intégrés dans les plans de développement des Districts.

Des ONGs collaborent à la mise en œuvre des plans d'actions :  
telles sont par ex. : Nationales

HAGURUKA  
ASSOFERWA  
BARAKABAHO  
SC/UK  
IRC  
Word Vision  
CRS  
Caritas Rwanda

Chaque ONG a son programme d'activité, mais celui-ci doit se conformer au plan d'action national

L'évaluation des activités des partenaires se fait à travers des réunions de revue à mi-parcours auxquelles participent l'UNICEF et tous les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux.

Le Conseil National de la Jeunesse s'occupe des jeunes de 15 à 35 ans. La tranche d'âge des enfants de 15 à 18 ans fait partie de ses attributions. Il est représenté par 2 membres au Parlement et assure la représentation des Jeunes dans les structures de l'Administration Locale et des Comités de Développement Communautaire.

Il est composé de divers Commissions telles que :

- La Commission aux Junior
- La Commission à l'Education
- La Commission au Genre

FROM : MIFAPROFE

PHONE NO. : +250 77543

Apr. 20 2004 12:51AM P04

ordinaire			
iv) fréquentant une institution spécialisée			
v) Non scolarisés			
*Santé des adolescents			

**\*Nombres d'enfants**

- a) infectés par le VIH/SIDA Orphelins du SIDA
- b) touchés par le VIH
- c) chefs de familles du fait du VIH
- d) placés orphelins à cause du VIH

**Nombres d'enfants**

- a) \*envoyés à l'étranger pendant le génocide
- b) \*rapatriés depuis
- c) qui restent à l'étranger il y a 363 enfants déjà identifiés qui se trouvent encore dans l'extérieur du pays. Ils sont dans les pays suivants :
 

Angola : 4	Italie : 1
Belgique : 1	Kenya : 15
Burundi : 21	Namibie : 2
Centre Afrique : 1	RDC : 235
Congo Brazzaville : 8	Tanzanie : 20
France : 5	Ouganda : 17
Zambie : 15	Zimbabwe : 3

NB : selon les chiffres données par le CICR.

**\*Nombres d'enfants de moins de 18 ans**

- a) ayant commis une infraction signalée à la police
- b) condamnés + nature des peines :
- c) nombre d'établissements pour jeunes délinquants / capacité d'accueil :
- d) détenus dans cet établissement
- e) taux de récidive
- f) cas de services ou de mauvais traitements :

■ **Nombres d'enfants impliqués dans les conflits armés qui ont été réhabilités ou réinsérés**

2001/2002 : 370 enfants dont 3 Filles et 297 Garçons  
 2004 : 99 enfants tous garçons

■ **\*Nombres d'enfants condamnés par les tribunaux**